

CCNS : MONTANT DES SALAIRES CONVENTIONNELS

EN VIGUEUR

TABLEAU SPÉCIFIQUE : contrat de travail à temps partiel moins de 24 heures signés avant le 05/11/2014

Valeur du SMC : 1 386,35 €

				Paie de décembre 2014 uniquement		A partir de la paie de janvier 2015					
				- 24 h par semaine		- 24 h par semaine					
						+ 10h et - 24h par semaine			10h et moins par semaine		
GRUPE	QUALIFICATION	PERIODICITE	% du SMC	Montant mensuel *	Taux horaire	Majoration temps partiel	Montant mensuel *	Taux horaire	Majoration temps partiel	Montant mensuel *	Taux horaire
Groupe 1	Employé	Mensuelle	SMC + 5,21%	1 458,58 €	9,62 €	+ 2% du salaire minimum conventionnel du groupe	1 487,75 €	9,81 €	+ 5% du salaire minimum conventionne du groupe	1 531,51 €	10,10 €
Groupe 2	Employé	Mensuelle	SMC + 8,21%	1 500,17 €	9,89 €		1 530,17 €	10,09 €		1 575,18 €	10,39 €
Groupe 3	Technicien	Mensuelle	SMC + 17,57%	1 629,93 €	10,75 €		1 662,53 €	10,96 €		1 711,43 €	11,28 €
Groupe 4	Technicien	Mensuelle	SMC + 24,75%	1 729,47 €	11,40 €		1 764,06 €	11,63 €		1 815,95 €	11,97 €
Groupe 5	Technicien	Mensuelle	SMC + 39,72%	1 937,01 €	12,77 €		1 975,75 €	13,03 €		2 033,86 €	13,41 €
Groupe 6	Cadre	Mensuelle	SMC + 74,31%	2 416,55 €	15,93 €		2 464,88 €	16,25 €		2 537,37 €	16,73 €
Groupe 7	Cadre	Annuelle	24,88 smc	34 492,39 €	Forfait annuel		35 182,24 €	Forfait annuel		36 217,01 €	Forfait annuel
Groupe 8	Cadre dirigeant	Annuelle	28,86 smc	40 010,06 €	Forfait annuel		40 810,26 €	Forfait annuel		42 010,56 €	Forfait annuel

* Référence temps plein 151,67h par mois. A rapporter au temps de travail effectif.

Mis à jour le 1er décembre 2014.

Référence : avenant n°88 (étendu le 4 novembre 2014)

Pour information :

Montant du SMIC horaire brut au 1er janvier 2015 : 9,61€

Montant du SMIC mensuel brut au 1er janvier 2015 : 1457,52€

Document :

CDOS 53 - CRIB Sport

Source :

CoSMoS